

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BONAL Didier après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr BOUSQUET Jean Marie, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0] décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

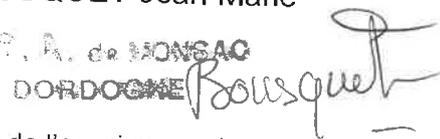
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BONAL Didier



Le Président,
BOUSQUET Jean Marie

A. S. A. de MONSAC
DORDOGNE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_2**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de JUIN François, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2021 et avoir constaté:

- le résultat de fonctionnement à affecter:

- * résultat de l'exercice: 877.61 €
- * résultat antérieur : 25 883.87 €
- * TOTAL A AFFECTER : 26 761.48 €

- le besoin de financement de la section d'investissement:

- * solde d'exécution cumulé : - 11 297.50 €
- * solde des restes à réaliser : 0 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT: 11 297.50 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 11 297.50 €
- * affectation complémentaire en "réserves" :€
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 : 15 463.98 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BONAL Didier

Le Président,
BOUSQUET Jean Marie


Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSQUET Jean Marie, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2021 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BONAL Didier



Le Président,
BOUSQUET Jean Marie

A.S.A. de MONSAC
DORDOGNE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2022

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSQUET Jean Marie, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2022,

Le président demande au membre du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2022

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

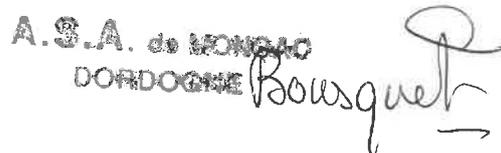
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BONAL Didier



Le Président,
BOUSQUET Jean Marie

A.S.A. de MONSAC
DORDOGNE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSQUET Jean Marie Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2022.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0] décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2022.

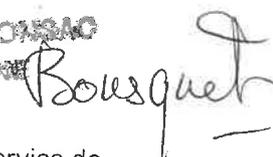
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BONAL Didier

Le Président,
BOUSQUET Jean Marie



A.S.A. de MONSAC
NORDOCCANE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2022

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSQUET Jean-Marie, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2021 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2022 :

- charges fixes: 200,00 €HT / souscription appel en Avril
- consommation: 0,165 € HT / m³ appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2022

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

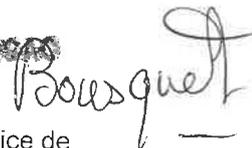
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BONAL Didier



Le Président,
BOUSQUET Jean Marie

A.S.A. de MONSAC
MAYENNE
MURDOGNE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUSQUET Jean Marie Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modification reçues.

Monsieur ARMAND Jean Paul annonce avoir un locataire le GAEC L'EFFRONTE pour 2 modules. Une délégation de paiement sera mise en place.

Monsieur BLACKBURN a vendu à Monsieur BARON.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription
ARMAND	JEAN PAUL	ARMAND	JEAN PAUL	2
GAEC L'EFFRONTE		ARMAND	JEAN PAUL	2
AYMARD	ERIC	AYMARD	ERIC	8
AYMARD	ERIC	BOUSQUET	JEAN MARIE	1
BLANCHIER	JEAN FRANCOIS	BROUSSE	JEAN PIERRE	1
BLANCHIER	JEAN FRANCOIS	BLANCHIER	JEAN FRANCOIS	1
BOUCARD	CHRISTOPHE	BOUCARD	CHRISTOPHE	0,25
BOUSQUET	JEAN MARIE	BOUSQUET	JEAN MARIE	1
CARNEJAC	LAURENT	CARNEJAC	LAURENT	0,5
CELMER	WALTER	CELMER	WALTER	0,25
CHASTENET	CLAUDE	CHASTENET	CLAUDE	0,25
DE VRIES	MARCO	DE VRIES	MARCO	0,5
DORGNE DE VACHER DE SAINT GERAND	Philippe et Béatrice	DORGNE DE VACHER DE SAINT GERAND	Philippe et Béatrice	1

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE MONSAC
Mairie
24440 MONSAC**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 16 Février 2022 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de Monsac s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Jean Marie BOUSQUET

M Didier BONAL est élu secrétaire de séance.

DUPONT	GILLES	DUPONT	GILLES	0,25
EARL	LES PATOUX	BOUSQUET	JEAN MARIE	4
FOLLEZOU	SEBASTIEN	GONDONNEAU	JEAN	2
GAEC	DE LAROQUE	FAYOL	Bertrand	4
GAEC	DU VEYRIE	ROUAULT	FREDERIC	2
GAEC	LANDAT ET FILS	LANDAT	SEBASTIEN	1
GAEC	DES THEBES	BONAL	DIDIER	6
GAEC	DU VEYRIE	WILLIEME	Dominique	2
GAUTHIER	JEAN MICHEL	GAUTHIER	JEAN MICHEL	4
GAUTHIER	JEAN MICHEL	GAUTHIER	JACQUES	0
GONDONNEAU	SYLVIE	GONDONNEAU	SYLVIE	2
GONZALEZ	ROMAIN	GONZALEZ	ALAIN	2
MEYZIE	YANNICK	MEYZIE	YANNICK	3
BARON	FABIENNE	BARON	FABIENNE	0,25
DUIJNISVELD	Christa	DUIJNISVELD	Christa	1
ROUAULT	RENE	ROUAULT	RENE	0,5

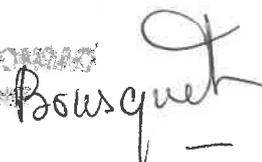
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
BONAL Didier



Le Président,
BOUSQUET Jean Marie

A.S.A. de MONSAC
DORDOGNE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.